

Compte-rendu du 04 Avril 2018 : COMMISSION DU CONSEIL DE LA VIE ETUDIANTE
→ DISPONIBLE EGALEMENT SUR NOTRE SITE INTERNET :

<p>POWER POINT JOINT</p>	<p>Présentation de la politique de stage au CHI par Mme MARQUET, Coordinatrice générale des Soins. (cf annexe politique de stages paramédicaux) Mme MARQUET travaille en étroite collaboration avec les Instituts et notamment l'IFSI de CLERMONT. L'étudiant est un futur professionnel, il faut donc lui apporter les outils pour pratiquer dans de bonnes conditions et ainsi insérer sur le marché du travail des étudiants « employables » immédiatement. L'erreur est un élément de progression, c'est un moteur de l'apprentissage.</p> <p>Présentation par Mme LECOINTE, (Cadre de Santé) des travaux du groupe encadrement en stage du CHI. L'idée est de concrétiser le partenariat entre l'Institut, la Coordination Générale des Soins, les professionnels de terrain et les étudiants. Les documents seront mis sur la plateforme (après finalisation et validation) pour que les étudiants puissent les consulter. Un seul tuteur est nommé pour accompagner l'étudiant. Une formation pour les professionnels de proximité va être mise en place en complément de la formation déjà existante des tuteurs et maître de stage. Mme BECU signale également que les étudiants de L3 vont être formés au tutorat (1^{er} niveau). Ils auront une attestation de formation. Une fiche de suivi des apprentissages sera distribuée aux étudiants en début de stage pour étudier les différentes situations de soins. C'est un outil mis à la disposition des étudiants, il aura le choix de l'utiliser ou non. Mme BECU rappelle que c'est à l'étudiant de prendre en main sa formation, il doit être acteur du développement de ses compétences. Un bilan des connaissances en santé mentale sera à compléter par l'étudiant en début de stage, c'est un outil d'évaluation formatif. Mme POULAIN remarque que les étudiants ont souvent les connaissances mais ils n'arrivent pas à les mettre en pratique.</p> <p>Mme LECOINTE présente également le questionnaire d'évaluation de fin de stage qui sera désormais transmis directement à la CGS par l'étudiant. Il ne sera plus remis aux maîtres de stage. Cela permettra ainsi des retours plus objectifs. Mr BRIQUET demande si il est possible à l'étudiant d'accéder aux dossiers des patients seul, avec son propre identifiant en matière de DPI. Mme MARQUET n'est pas favorable à cela. L'étudiant peut regarder le dossier, faire les transmissions mais sous le login et sous la responsabilité de l'infirmière.</p> <p>Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le compte rendu du CVE du 21 février 2018.</p> <p>Mme BECU présente le dispositif d'aide à la réussite et rappelle que l'étudiant est partie prenante de sa formation. Sans sa participation active, le dispositif n'a pas d'intérêt. Présentation du film « comment devenir un apprenant top niveau » par Jeff ROY.</p> <p>Mme BECU présente le service sanitaire qui sera mis en place à compter de septembre 2018. (cf power point)</p> <p><u>Point vie étudiante</u> : le tarif pour un repas complet est de 3.25 €. Les étudiants ne souhaitant pas prendre le repas complet ne paieront que ce qu'ils ont mis sur le plateau. Les étudiants qui amènent leurs repas peuvent prendre un plateau (hygiène) mais ne prennent pas de pain et de couverts. Ils peuvent également consommer les sauces avec modération. La mise en place de ces nouvelles dispositions est en attente pour le moment suite à la demande de Mr BONIN, responsable du self.</p>
-------------------------------------	---

Il est rappelé aux étudiants de faire attention au temps passé au self et d'éviter au maximum le gaspillage.

Mme BECU présente le MO de déclaration des actes de maltraitance ou de malveillance. (cf annexe)
Ce document sera également joint en annexe du règlement intérieur de l'IF pour l'année universitaire 2018-2019.
La déclaration doit se faire très rapidement après la constatation des actes.
Monsieur BOULAY demande si la déclaration peut être anonyme.
Mme BECU répond que cela n'est pas possible puisque l'étudiant est témoin. Elle ajoute que l'étudiant sera protégé par l'Institution.

Point sur le règlement intérieur :

La compréhension du mot « règlement intérieur » est différente entre les étudiants et le personnel de l'IF.

-A quoi sert le règlement intérieur ?

Pour les étudiants, il sert à poser un cadre pour étudier ensemble et instaure des règles de vie communes.
Mr BOUCHEKHAL ajoute qu'il est utile particulièrement lorsque l'étudiant « sort des clous ».

Pour les formateurs, c'est un document officiel qui regroupe des règles régissant la scolarité.

-Il sert comment ?

Mme POULAIN : il permet de savoir ce qu'il faut faire quand on a des difficultés sociales par exemple.
Pour Mme BECU, c'est un outil de prévention

Mr BOUCHEKHAL trouve que le règlement intérieur est facile à utiliser, il y a un classement par chapitre afin de trouver rapidement la réponse à notre interrogation.

Mme BECU regrette que le règlement intérieur soit seulement vu comme un recueil de ce qu'il faut faire ou non alors que c'est un outil d'aide.

Il serait intéressant de penser à un changement de nom afin de rendre le document mieux identifiable par tous.
La direction de l'IF est en cours de réflexion.

POINTS DISCUTES	DISCUSSION / DECISION
ETUDIANTS DE L3 (CF. POWER POINT POUR LES POINTS POSITIFS)	
<p>Dispositif d'aide à la réussite pour les rattrapages : mal vécu pour certains étudiants. (20% promotion)</p>	<p>Mme TANTOST précise que certains étudiants n'ont pas compris l'intérêt du rendez-vous. Après réception du mail, ils ont eu « peur » car ils ne savaient pas à quoi s'attendre. Mme BECU comprend les étudiants de L3, vous êtes en fin de parcours, cela n'a pas le même sens que pour les L1 ou L2. Cependant, elle ne voulait pas exclure les étudiants de L3 de ce dispositif, c'est pour cette raison que vous avez été reçu après la 1ère session du S5.</p>
<p>- Certains étudiants dénoncent le fait de ne pas avoir les mêmes conditions de rattrapages des unités d'enseignements. (15% promotion) → Ex : UE 4.4 sur la chambre implantable : pas de chariots pour tous, pas le même matériel pour tous pour passer l'UE donc engendre un stress qui pourrait être largement évité si l'organisation était correcte et égale pour tous.</p>	<p>Mme TANSTOST rajoute que les étudiants ne se sont pas senti sur le même pied d'égalité pour passer l'épreuve. Mme RUFIN confirme que dans une salle il n'y avait pas de chariot, les étudiants utilisaient un plateau pour aller dans la chambre. Nous comprenons que cela ait pu déstabiliser les étudiants. Cependant seulement 2 étudiants sur les 11 qui ont passé leur évaluation en AMPHI B n'ont pas validé en 1^{ère} session Pour la 2^{ème} session, tous les étudiants avaient les mêmes conditions d'évaluations. Mme POULAIN rajoute qu'un recensement des bustes sera effectué et si cela est nécessaire nous ferons l'acquisition de matériels supplémentaires.</p>

ELEVES AIDE SOIGNANTS
<p>Cf le power point pour les points positifs et remarques des élèves aides-soignants. Mr TEULADE rajoute que les élèves sont très satisfaits de la collaboration entre étudiant et élève : mélange des groupes pour l'AFGSU, atelier toilettes.</p>

le 18/04/2018

h. becu

STAVENISSE
18/04/2018